

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 573 Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris à l'association Le Refuge.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'association Le Refuge propose un accompagnement socio-éducatif, psychologique, médical et juridique, ainsi que de l'hébergement temporaire pour des jeunes LGBTQI+ en situation de précarité et d'isolement à la suite d'une rupture des liens familiaux (rejet familial ou fuite du domicile liée à des violences intrafamiliales) ;

Considérant que la délégation Paris/Ile-de-France dispose de 3 appartements pour accueillir jusqu'à 21 jeunes ;

Considérant que pour accomplir ces missions, l'association emploie 3 salariés pour Paris et l'Ile-de-France ;

Considérant que la subvention de la mairie de Paris a été divisée par 6 en 3 ans (6 000 € en 2015, 4 000 € en 2016, 3 000 € en 2017, 1 000 € en 2018) ;

Considérant que l'accueil de jour est menacé et pourrait fermer le 1^{er} janvier 2019, l'association ne pouvant plus assumer le paiement des loyers et des charges

Considérant que l'association a par conséquent sollicité une subvention exceptionnelle auprès de la Maire de Paris, à hauteur de 10 000 € ;

Sur proposition de Florence Berthout, Pierre-Yves Bournazel et les élus du groupe les Républicains et Indépendants,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris attribue une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association Le Refuge.

